

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS - (N° 134)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL235

présenté par
M. Gouffier Valente, rapporteur

ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« au sein de »

les mots :

« dans des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.